

C'est dans le souci d'une information plus large et plus complète que nous avons rassemblé dans ces pages les diverses décisions du conseil municipal pour l'année écoulée ainsi que quelques prévisions pour 1984.

Les décisions prises par le conseil municipal sont préparées par une réflexion au sein de commissions dont nous vous rappelons la composition :

- Electrification, secours incendie, adduction d'eau potable :

LE COUTOUR Joseph, LEMIERE Maurice, LEROY Michel.

- Scolaire (C.E.S, primaire, transport) :

COSNEFROY Paul, LEROY Michel, LETABLIER Béatrice.

- Listes électorales (toutes les élections) :

LECARPENTIER Gaston, LEMIERE Michel, POUTREL Frédéric.

- Finances :

COSNEFROY Paul, de LARTURIERE Laure, LEMIERE Michel, LEROY Michel.

- Travaux (bâtiments communaux, voirie) :

ADAM Gérard, LECARPENTIER Gaston, LE COUTOUR Joseph, LEMIERE Maurice, POUTREL Frédéric.

- Bureau d'Aide Sociale :

ADAM Gérard, LECARPENTIER Gaston, LETABLIER Béatrice, POUTREL Frédéric

- Urbanisme (Permis de construire et certificat d'urbanisme)

COSNEFROY Paul, de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Joseph, LEMIERE Maurice, LEMIERE Michel.

- District :

LE COUTOUR Joseph, LEMIERE André, LEMIERE Michel.

- Animations et loisirs (Elle a été créée dans le but de susciter toute initiative et en faciliter la réalisation) :

ADAM Gérard, de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Joseph, LEMIERE André, LEROY Michel, LETABLIER Béatrice.

Monsieur le Maire participe à toutes les commissions.

De quels moyens avons nous disposé pour la vie de notre Commune.

LE BUDGET

Il s'élevait à la somme de 215 963 F en dépenses et 185 786 F en recettes. Il a été équilibré après le vote d'une imposition de 30 183 F. Le taux des différentes taxes a diminué de 42 % par rapport à l'année précédente comme le montre le tableau suivant :

<u>Contributions</u>	<u>Taux 82</u>	<u>Taux 83</u>
Taxe d'habitation	2,42 %	1,41 %
Foncier bâti	6,03 %	3,52 %
Foncier non bâti	15,95 %	9,30 %
Taxe professionnelle	10,69 %	6,23 %

Le montant global de vos impôts n'a pas diminué pour autant, car la taxe du district est en augmentation relativement importante. De plus la base d'imposition fixée par le gouvernement a été relevée. Le budget ainsi voté, nous a permis de réaliser les opérations suivantes :

Aménagement de l'ancienne école

Initialement un premier projet d'aménagement de logement avait été retenu puis un second avec le concours de la COGEMA dans le cadre de la rénovation de l'habitat en zone rurale, le montant de la subvention s'élevait à 68 000 F pour un montant global de travaux de 310 000 F.

Finalement le 18 juin 1983, le conseil abandonna le projet à cause de son manque de rentabilité (amortissement des travaux sur une période de 17 ans) le loyer ne couvrait pas les annuités les premières années. De plus le conseil a préféré garder la libre utilisation des bâtiments communaux. Le projet retenu comportera :

au rez-de-chaussée : une grande salle de 61 m² avec cuisine dans l'ancien cellier.

à l'étage : un secrétariat, une salle de réunions, un local d'archives. Une sonnette étant prévue pour ceux qui ne pourraient monter l'escalier.

L'élaboration de ce projet a été réalisée par le conseil sans le concours d'un maître d'oeuvre. Après appel d'offres MM. CAUVIN, GUIFFARD, LEBLOND et BIHEL ont été retenus par le conseil pour exécuter les travaux. Le montant total des devis est de 134 442 F. Toujours dans le souci de réaliser des économies, la démolition et la préparation des travaux ont été assurés par des bénévoles, ce qui a permis d'épargner 5 490 F. Afin d'équiper ces nouveaux locaux, le conseil a prévu la somme de 15 600 F pour l'achat de tables et de chaises et 15 000 F pour le mobilier de bureau. Un photocopieur d'occasion acheté 300 F est à la disposition de tous : le prix de la photocopie est fixé à : 1 F.

Pour le financement du projet un emprunt de 100 000 F a été réalisé auprès de la caisse d'Epargne de Cherbourg.

Travaux à l'église

Suite à l'enquête réalisée fin 1982, le conseil municipal a procédé à l'électrification de la cloche, à la refecton du beffroi ainsi qu'au remplacement des deux planchers de la tour. Le coût de l'opération s'est élevé à 35 300 F. Votre participation à la quête y a contribué pour 4 800 F. Depuis une équipe de volontaires a bétonné le sol du clocher.

Chemins communaux

Le revêtement des routes communales est pris en charge par le district. Le chemin du Hameau Pasquier a été recouvert et un caniveau Posé.

Pour les chasses

Nous avons pu obtenir gratuitement par E.D.F Flamanville plus de 1 000 tonnes de remblai. Le transport et le chargement reviennent à 17,75 F TTC la tonne, alors qu'il aurait fallu compter 65,20 F TTC pour le faire venir d'une carrière. Après l'effort fait pour l'empierrement des chemins, nous demandons aux propriétaires et exploitants de veillier au débroussaillage et à l'élagage des haies pour fin mars.

Signalisation

La commune a posé 3 panneaux de signalisation "ECOLE". Par ailleurs, d'autres panneaux indiquant la direction des villages serant prochainement posés.

Ecole

Suite au mauvais fonctionnement du chauffe-eau du logement des institutrices, il a fallu le remplacer. Les rideaux des classes qui étaient très usagés ont été également changé. Pour la rentrée de septembre, une corvée a permis de faire divers travaux(bac à sable, clôture, portique, ponçage des tables). D'autre part le district a pris en charge le chauffage électrique des classes et la plomberie des sanitaires.

Information scolaire

Après une enquête à laquelle les familles ont répondu favorablement, une école maternelle sera construite à Bricqueboscq par le district. Elle accueillera les enfants de Bricqueboscq-Sotteville-Grosville-St Christophe du Foc. Le ramassage sera laissé à l'initiative des parents. L'ouverture de la classe est prévue pour septembre 1984. Le repas pourra être pris à la cantine de Bricqueboscq.

A titre d'essai nous avons accepté, le cours de musique à l'école (1 heure par semaine et par classe) proposé par l'A.A.G.I.R, le financement sera assuré par tiers, la commune, la coopérative scolaire et l'association de loisirs.

Suite aux problèmes d'effectif que connaît le C.E.S des Pieux le conseil a refusé le transport des enfants vers Bricquebec ainsi que l'aménagement de préfabriqués dans le C.E.S actuel. Il s'est prononcé pour la construction d'un second C.E.S aux Pieux.

Bureau d'Aide Sociale

Aide ménagère : Afin de permettre le maintien des personnes âgées ou infirmes à leur domicile, en retardant dans la mesure du possible un placement hospitalier ou en maison de retraite, le B.A.S a signé une convention avec l'association locale d'aide à domicile.

Le repas des anciens : Il a eu lieu le 17 septembre 83. 38 personnes s'y sont retrouvées dans la bonne humeur.

Et l'Avenir ?

Plan d'occupation des sols.

Une réunion des maires, du Sous-Préfet et de la D.D.E a eu lieu à Bricquebec le 19 décembre 1983 afin de réfléchir sur l'utilité d'un P.O.S ou d'une carte communale. A partir d'octobre 1984 une commune sans P.O.S se verra pratiquement refuser tout permis de construire. La constructibilité sera limitée aux rénovations d'habitat ou à la construction de locaux professionnels. Si la commune adopte une carte communale les constructions pourront être acceptées par la D.D.E dans un zonage délimité autour des villages. Les communes qui auront accepté un P.O.S pourront délivrer des permis de construire sous leur propre responsabilité dans la limite des zones constructibles. Une décision devra être prise dans les prochains mois.

Projets 84

La commune espère obtenir du district les travaux suivants :

- refecton de la toiture du groupe scolaire.
- fermeture des sanitaires et préaux.
- refecton de l'électricité des préaux et du sanitaire des petits.
- déplacement de l'entrée de la cour d'école pour des raisons de sécurité.
- volets aux logements des écoles.

Voirie :

- recouvrement de la route du Hameau du Sic à la Lande, de l'accès à l'avenue du château, vers les maisons MM. Châtel-Pasquette-Thomas-Ferey au Hameau Salley.

Restant à effectuer, au titre de 83, déjà accepté par le district - le ravalement de la façade Est, des pignons et des préaux des écoles.

Un certain nombre de travaux à financer par la commune, reste à envisager :

- peinture dans les salles des classes.
- joints au calvaire et à l'escalier du cimetière.
- couverture du lavoir du Hameau du Sic.
- divers travaux d'entretien de peinture à l'église.

Nous tenons à remercier, tous ceux qui ont donné de leur temps pour participer aux diverses réalisations. Nous souhaitons que cet esprit d'entraide continue. Nous avons essayé de faire un tour d'horizon le plus complet possible car nous pensons que la vie de la commune intéresse chacun d'entre vous. Nous serions heureux de connaître vos remarques et suggestions. Vous pourrez désormais les formuler par écrit sur le cahier spécialement réservé à cet effet en mairie. Nous profitons pour vous rappeler que la permanence du mercredi est assurée par le Maire de 16 H à 17 H et le samedi par l'un des adjoints à tour de rôle aux mêmes heures.

A vendre

1 cuve à fuel d'une contenance de 1 000 litres et 2 poêles.